



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le seize du mois de Septembre, à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune de LARGENTIERE, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni à la Mairie de Largentière, sous la présidence de M. DURAND Jean Roger, Maire, en session ordinaire.

Etaient présents : M. DURAND Jean Roger, Mme ANJOLRAS Huguette, M. PAUL André, Mme MAIGRON Agnès et M. GUILLEMIN Alban adjoints, Mme. FRAY Monique, M. ROSE Hermand, Mme OUZEBIHA Arlette, M. TOULOUSE Thierry, Mme. VILLALONGA Marie-Laure, Mme AMRANE Nadia, Mme LEPVRIER Isabelle, M. VILLALONGA Jérémy, M. VIDAL Vincent, Mme FOURNET Claudine, Mme VILLARD Milène, et Mme Emmanuelle MARTIN.

Absents excusés : Mme Juliette OLIVIER et Mme FABRE Nathalie.

Procurations : Mme Juliette OLIVIER a donné procuration à Mme VILLARD Milène, et Mme FABRE Nathalie à Mme AMRANE Nadia.

Le maire ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-17 du code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal

Secrétaire de séance : Mme. Agnès MAIGRON.

OBJET : N° 2024 - 044 : COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS D'ATTRIBUTION AUTORISEES PAR LA LOI (ART.L.2122-22 DU CGCT) :

La commune n'utilisera pas de son droit de préemption lors de la vente à :

-Monsieur ALLAL Malem, domicilié à FONS 07200 au N° 475 route de Saint Etienne de Fontbellon, par l'office notarial de Villeneuve de Berg, des parcelles cadastrées B 1236, 1363, 1778 et 2411, d'une superficie de 1619m², au quartier la Prade, appartenant à la SCI DTM, domiciliée à TAURIERS 07 110, quartier le serre.

-Monsieur LEVY Frédéric, domicilié à TAURIERS 07110 au N° 3 de l'impasse du Moulinet, par l'office notarial de Villeneuve de Berg, des parcelles cadastrées D 306 et 445, d'une superficie de 115m², au N°4 de la rue Basse, appartenant à Monsieur GUERAUD Gilles, domicilié à LARGENTIERE 07 110, au N°4 de la rue Basse.

-Monsieur BIVAUD Johannic, domicilié à ROSIERES 07260 au N° 1355 route de la Crotte, par l'office notarial DIDIER et MOLLE à Aubenas, de la parcelle cadastrée D 158, d'une superficie de 45m², rue Camille Vielfaure, appartenant à monsieur POCHÉ Henri, domicilié à OLLIOULES 83 190, au N°116 A, chemin des chênes.

-Au terme d'une consultation menée le 08 Juillet 2024, en vue de l'abattage des cyprès du cimetière et du rognage des souches, et après l'étude des propositions reçues, il est décidé de conclure un marché avec :

o La bûcherie Ardéchoise 860 Chemin des brugieres 07 200 Saint Etienne de Fontbellon, pour un montant de 7 700,00€ HT soit 9 240,00€ TTC

La dépense sera imputée au compte 615231 du budget primitif 2024.

Nombre de conseillers en exercice : 19
 Nombre de présents: 17
 Nombre de votants: 19
 Pour : 19
 Contre : 00
 Abstention : 00
 La Secrétaire de séance

Fait et délibéré à Largentière, le jour, mois et an que dessus
 Au registre suivent les signatures
 Pour extrait certifié conforme
 A Largentière, le 16 Septembre 2024,
 Le Maire,

Agnès MAIGRON



Jean Roger DURAND

Le Maire de LARGENTIERE certifie que le compte rendu de la présente délibération a été affichée à la porte de la Mairie dans le délai de huitaine, prescrit par l'article 56 de la loi du 5 avril 1883 et qu'il n'est survenu aucune réclamation. Le Maire certifie en outre que la convocation du Conseil Municipal a été affichée à la porte de la Mairie trois jours francs avant celui de la séance.